

ANNEXE 2 OBJECTIFS PAR MODULE DE FORMATION



CYCLE 1 « LA COMPTABILITE DES ORGANISMES » :

(8 modules obligatoires pour le parcours donnant lieu à l'obtention de l'attestation nationale de réussite Ucanss)

Modules	Objectifs	Contenus
<p>1) Le pilotage des opérations financières au sein de l'organisme</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Distinguer les rôles des différentes instances et des différents acteurs ayant une responsabilité financière dans l'organisme, • Intégrer les missions propres et les responsabilités de l'Agent Comptable • Intégrer les enjeux et les démarches de contrôle interne et celles de la lutte contre les fraudes, • Identifier la notion de risques • Situer les contrôles externes exercés par les tutelles • Repérer les conditions de la mise en cause de la responsabilité pécuniaire de l'AC et l'obtention du Quitus • mettre en place un plan d'action 	<ul style="list-style-type: none"> • Appréhension au sein de son organisme de sa place / son rôle dans le domaine comptable. • Distinction des rôles des différentes instances dans les organismes et des différents acteurs ayant une responsabilité financière dans l'organisme. • Identification de la répartition des rôles entre Agent Comptable et Fondé de Pouvoir • Repérage des missions propres et des responsabilités de l'Agent Comptable. • Identification des contrôles internes et de la lutte contre les fraudes. • Identification de la notion de risques. • Identification du contrôle externe exercé par la tutelle. • Repérage des conditions de la mise en cause de la responsabilité pécuniaire de l'Agent Comptable. • Mise en œuvre d'un plan d'action (cas pratique)

2) Certification des comptes (*)	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les enjeux, défis et objectifs. • Repérer les acteurs. • Décliner les travaux liés à la certification des comptes. • Participer à la maîtrise et à l'évolution des processus. 	<ul style="list-style-type: none"> • La certification des comptes : les enjeux, les défis et objectifs. • Identification des acteurs : rôles et missions. • Identifications des moyens : la mise en œuvre. • Les différents travaux liés à la certification des comptes. • La maîtrise et l'amélioration des processus : indicateurs, contrôle de niveau 1 et 2.
3) Comptabilité générale : la logique du raisonnement dans les opérations comptables (*)	<ul style="list-style-type: none"> • Analyser les informations comptables. • Traiter de façon comptable une opération dans son environnement. • Alimenter les documents officiels. 	<ul style="list-style-type: none"> • La compréhension des objectifs de la comptabilité générale. • L'analyse et le traitement comptable des écritures : opérations courantes, d'inventaires, les amortissements et les provisions. • La production des documents officiels : le compte de résultat, le bilan et annexe.
4) Pilotage des processus comptables (**)	<ul style="list-style-type: none"> • Développer une posture de pilote pour la mise en œuvre de processus comptables • Mettre en œuvre le travail transversal et en équipe • Communiquer par écrit sur une problématique comptable 	<ul style="list-style-type: none"> • La posture de pilote • Les principes fondamentaux du travail transversal et en équipe • Les fondamentaux de la structuration du rapport écrit servant à améliorer une problématique comptable.
5) La comptabilité institutionnelle (1) - La supervision des opérations courantes	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier et faire les liens entre les différentes gestions • Décrire les missions des acteurs du circuit financier du RG • Analyser les opérations d'encaissements • Maîtriser les opérations de trésorerie (risques financiers) • Vérifier et analyser les opérations comptables de prestations 	<ul style="list-style-type: none"> • Les enjeux de la comptabilité des organismes de Sécurité sociale. • L'organisation du RG : les acteurs du circuit financier. • Le financement : le recouvrement des cotisations et contributions. • La trésorerie : les opérations de décaissement et leur sécurisation

	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtriser les obligations légales en matière de vérification des ordonnancements 	<ul style="list-style-type: none"> • Les dépenses d'un organisme en matière : <ul style="list-style-type: none"> ○ de prestations légales et extra légales ○ de gestion administrative.
6) Analyse financière : du bilan à la construction du tableau de financement (*)	<ul style="list-style-type: none"> • Expliquer les principes de l'analyse financière et ses principaux agrégats. • Identifier les techniques d'analyse des ressources et leur évolution. • -Comprendre la construction d'un tableau de financement • Procéder à une analyse financière structurée 	<ul style="list-style-type: none"> • Les travaux préparatoires à l'analyse financière. Sous l'angle de l'analyse financière : • L'étude du bilan et du compte de résultat : <ul style="list-style-type: none"> ○ le bilan financier, ○ le bilan fonctionnel, ○ l'équilibre financier et son évolution ○ l'analyse du compte de résultat : la capacité d'autofinancement • L'analyse de la structure et de l'équilibre financier • Le tableau de financement • Les principaux indicateurs ou ratios issus de l'analyse financière
7) La comptabilité institutionnelle (2) - Le pilotage des opérations de fin d'année	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les enjeux des comptes de la Sécurité sociale • Analyser l'équilibre des opérations en Capital. • Analyser les opérations d'inventaires. • Interpréter le tableau de financement. 	<ul style="list-style-type: none"> • Les documents comptables des organismes de sécurité sociale. • La validation des comptes des organismes locaux. • Les opérations d'inventaire : <ul style="list-style-type: none"> ○ Rattachement des charges et produits à l'exercice en cours et les opérations de reprise de début d'année. ○ Les amortissements et provisions. • Les opérations en capital : <ul style="list-style-type: none"> ○ Les recettes et les dépenses. ○ Le calcul des dotations d'équilibre. ○ Le tableau de financement.
8) La gestion de trésorerie dans les organismes locaux (*)	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire l'organisation du régime général • décrire le fonctionnement des circuits financiers • Comprendre les enjeux des prévisions • Identifier les risques majeurs de la fonction Trésorerie 	<ul style="list-style-type: none"> • Les finalités de la gestion de trésorerie. • L'organisation financière au sein du Régime général. • Les missions de la Mission Nationale Financière (MNF) • Les prévisions. • La gestion des flux et des systèmes d'échanges.

	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluer l'efficacité de sa gestion de trésorerie. • Analyser les résultats. 	<ul style="list-style-type: none"> • La relation bancaire. • Les risques majeurs de trésorerie • Les indicateurs de pilotage et de suivi de la trésorerie
--	--	--

(*) : Modules du cycle 1 accessibles au public d'ordonnateurs dans une logique de parcours à la carte :

- **module 1** : cadres et collaborateurs de service ordonnateur désireux de mieux connaître et s'appropriier la dimension comptable dans l'Institution et/ou de s'inscrire dans une démarche de lutte contre les fraudes et de gestion des risques.
- **module 2** : cadres et collaborateurs de service ordonnateur participant aux actions de certification de comptes.
- **module 3 : Prérequis obligatoire : savoir passer une écriture comptable et connaître les éléments constituant les documents officiels.**
Ce module devient obligatoire si l'agent ne peut pas justifier des prérequis pour suivre les modules 5 et/ou 7 du cycle 1 (comptabilité institutionnelle)- voir annexe 5B et le nouveau module 6 - analyse financière.
- (**) : module 4 : les participants du parcours Cycle 1 devront avoir préalablement identifier 2 thématiques de rapport en vue du choix final pour la soutenance finale. Pour les participants en parcours à la carte, il est demandé d'identifier une thématique de travail qui appelle à une résolution de problèmes.**

CYCLE 2 « LA REGLEMENTATION FINANCIERE DANS L'ORGANISME »

Module 1 :	Objectifs	Contenu
1) La paie : le volet social et fiscal (*)	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les principaux éléments constitutifs de la rémunération et leurs modes de calcul, • Appliquer la convention collective et le droit du travail • Identifier et appliquer les cotisations, charges sociales et fiscales en vigueur, • Constituer et comprendre un bulletin de paie. • Comprendre le lien entre paie et certification des comptes 	<p>Sous l'angle social et fiscal, étude des points sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le contrat de travail (CDD, CDI...). • La classification des emplois des organismes de Sécurité sociale. • Le bulletin de salaire : sa composition. • Les cotisations et charges salariales. • Le contrôle de la paie et la certification des comptes
2) La gestion des créances (*)	<ul style="list-style-type: none"> • Identifier les aspects juridiques relatifs aux créances, • Définir le rôle du Directeur et de l'Agent comptable dans le cadre de la gestion des créances, • Déterminer les modalités pratiques de mise en œuvre d'une politique de recouvrement des créances. • Superviser la gestion des créances 	<ul style="list-style-type: none"> • Références juridiques et procédures opposables à l'Agent comptable. • Les aspects juridiques et procédures. • La mise en œuvre pratique d'une politique de recouvrement des créances. • Le rôle du Directeur et de l'Agent comptable dans la gestion des créances. • Les outils de la supervision

(*) : Ces 2 modules sont accessibles au public d'ordonnateurs :

- **Module 1 : agents de service RH.**
- **Module 2 : agents des services de recouvrement des créances (amicales ou contentieuses).**